



Mata'Utū, le vendredi 9 décembre 2022

La Vice-rectrice des files Wallis-et-Futuna
Aux membres de la CCMT

Objet : Procès-verbal de la CCMT du 7 décembre 2022

Commission consultative mixte territoriale (CCMT) de Wallis et Futuna	
Pièces jointes :	Présents :
<ul style="list-style-type: none"> • Annexe 1 : Ordre du jour • Annexe 3 : Documents Vie Scolaire DEC • Annexe 4 : Documents Responsable du BP 	<ul style="list-style-type: none"> • Annexe 2 : Liste d'émargement

L'adjoint du Secrétaire Général de l'Administration, Président de séance, ouvre la CCMT à 8H42 par ses salutations usuelles aux membres de la commission et vice-versa. Viennent ensuite la prière, la vérification du quorum et la désignation des secrétaires de séance. Cette fois-ci le secrétariat pour l'administration est assuré par la DEC avec une co-secrétaire désignée par les représentants du personnel FOE. Le Président rappelle l'obligation de réserve et de respect mutuel dans les échanges. Suit après l'ordre du jour.

I) Approbation du procès-verbal du 26 octobre 2022

Le procès-verbal du mercredi 26 octobre 2022 est adopté à l'unanimité.

II) Gestion des personnels

- **Recrutement P/E :** Le directeur du 1^{er} degré, conseiller ASH, informe que trois néo titulaires, de retour de formation, intégreront le Premier Degré dès la rentrée de 2023. Cependant, pour 2024-2025, il n'y aura pas de départs et donc pas de retours pour 2026. La DEC nous a documenté sur l'évolution des effectifs d'entrée des petits en Maternelle de 2023 à 2025 ainsi que la possibilité de départ à la retraite d'institutrices au regard de leur âge mais pas de leur choix, ce chiffrage continue de baisser. La question a été soulevée en groupe de travail mais sans réponse quant à d'éventuels départs en formation initiale. Aucune décision n'a été prise car aucune convention n'a été signée jusqu'à l'heure.

- **Contractuels :** La DEC réitère sa demande exprimée à la CCMT du 26 octobre dernier, à savoir reconduire les trois contractuels qui répondent aux critères et qui donnent entière satisfaction. Elle souhaite également que l'on conserve les quatre postes de contractuels pour 2023. A cette requête, la Vice-rectrice est d'accord. Les représentants du personnel FOE s'associent à la DEC pour demander l'envoi en formation initiale des deux contractuels de Futuna et de celui de Wallis pour la rentrée 2023. La vice-rectrice accepte cette requête.

Le SG de FOE évoque une demande de réintégration d'un ressortissant exerçant à l'étranger. Peuvent-ils bénéficier du même statut que les trois nouveaux F.I. ? A cette question, le directeur du 1^{er} degré, conseiller ASH, répond que sur le principe cette personne pourrait se voir décerner l'agrément à enseigner dès lors qu'elle solliciterait la vice-rectrice dans ce sens. L'agrément pourrait ainsi être attribué dans le cadre d'une reconnaissance des acquis professionnels.

- **Carte scolaire :** Le responsable de la Vie Scolaire de la DEC présente les points suivants :

- Nouvelle liste des directeurs d'école de Wallis et Futuna pour 2023
- Structure pédagogique 2023 par école

Le SG de FOE émet les souhaits des équipes éducatives de quatre écoles (Malaefoou, Tapa, Liku et Fatima) à garder leur structure pédagogique actuelle. Le DRH de la DEC évoque le fait qu'une classe à effectif moindre n'est ni productive ni avantageuse pour l'élève. D'où la décision d'avoir des classes dans la moyenne des effectifs observés.

Une des représentants du personnel FOE souligne que pour Malaefoou tous les moyens sont réunis (humains et matériels). Mettre des classes en double niveau ne ferait que décroître le niveau des élèves en difficultés et multiplier les préparations hebdomadaires de ces enseignants en charge. Le DRH de la DEC en prend bonne note.

Le directeur du 1^{er} degré, conseiller ASH, rappelle que l'on perd 73 élèves mais que le nombre d'instituteurs reste inchangé. Il suggère que ce point soit travaillé en groupe de travail.

III) Commission des langues

La Responsable du Bureau Pédagogique avise l'assemblée que ce point a été traité en groupe de travail. Il en ressort qu'un groupe pédagogique des langues vernaculaires sera mis en place prochainement. Il aura pour mission d'une part de faire évoluer l'enseignement des langues wallisienne et futunienne et de renforcer le bilinguisme wallisien-français et futunien-français pour une meilleure maîtrise des fondamentaux (Objectif 1 du PEDT), et d'autre part, de valoriser le patrimoine local et régional à travers les enseignements disciplinaires et interdisciplinaires. Enfin, le Groupe de travail pédagogique (GTP) est amené à veiller sur la cohérence et la continuité de l'enseignement des langues du Premier au Second Degré.

En outre, elle demande la participation des enseignants du 2nd degré possédant une expertise dans le domaine des langues et cultures locales sous la forme de décharge en temps voulu.

La vice-rectrice informe qu'en février prochain, un *Conseil académique des langues régionales et étrangères* sera mis en place pour s'occuper de l'apprentissage de toutes les langues. En ce qui concerne la demande de décharge, un refus est opposé car il faut primer les temps d'enseignement devant les élèves. Ce travail se basera sur le volontariat. Quant au GTP la DEC a toute latitude pour investir et piloter ses missions.

IV) CAFME

La Responsable du BP informe l'assemblée que ce point a été discuté en groupe de travail et la maquette de la formation a été également définie avec la vice-rectrice. Aussi, la DEC informe que suite à l'entretien mené avec les deux candidates actuelles, ces dernières ont choisi de passer leurs épreuves d'admission l'année prochaine selon la nouvelle maquette (mémoire non exigé).

V) Formation initiale

Le directeur du 1^{er} degré, conseiller ASH, rappelle qu'aucune convention n'est signée pour le moment et aucun retour de l'Assemblée Territoriale pour l'heure. Les représentants du personnel FOE demandent à la DEC pour quelle raison les contractuels ne se sont pas présentés et pourquoi aucune information n'a été envoyée ni à la DEC ni au syndicat FOE. A ce sujet, Le directeur du 1^{er} degré, conseiller ASH, précise qu'un simple mail leur également été envoyé et qu'une mission de l'UNC sera présente sur le territoire le 19 décembre prochain ce qui permettra d'avoir un échange d'informations à ce sujet. Par conséquent, FOE sollicite leur présence à cette rencontre. Ainsi, pour toute transparence, la Vice-rectrice invite à cette occasion la DEC et les représentants du personnel FOE.

VI) CAPPEI

Le Vice-rectorat annonce que la convention est toujours en attente d'une réponse de la Nouvelle Calédonie. Aussi, l'Assemblée Territoriale n'a jamais donné suite. Il suggère de prendre contact directement avec l'IFMNC. La DEC ainsi que les représentants du personnel FOE communiquent les noms des deux personnes concernées.

VII) Validation du PAF 2023

Le projet de Plan de Formation 2023 présenté en CCMT d'octobre dernier est validé. La Responsable du BP de la DEC rappelle que certains stages portent une mention de «*co-formation* » avec un formateur du vice-rectorat. Le directeur du 1^{er} degré, conseiller ASH, confirme cette disposition dans les seules formations validées par le pilote de la formation du 1^{er} degré au Vice-rectorat et précise que la contribution des formateurs du Vice-rectorat sera finalisée une fois les grilles de formation des actions concernées elles même finalisées par le BP.

VIII) Proposition d'acter la modification du protocole d'accord proposé par FOE le 18 novembre 2022 en CCMT

Les représentants du personnel FOE demandent de remplacer les points 7 et 8 par 8 et 9. La vice-rectrice les remercie de leur honnêteté.

IX) Questions diverses

- Rémunération du personnel déchargé : La Vice-rectrice et le directeur du 1^{er} degré, conseiller ASH, rassurent les représentants du personnel FOE qu'une réponse écrite leur sera transmise prochainement.
- Montant des frais de mission à revoir à la hausse : Ce point est reporté à une prochaine fois.
- La VAE pour les enseignants du premier degré : le directeur du 1^{er} degré, conseiller ASH, informe que c'est un droit ouvert à tous. Il doit faire partir de la formation du personnel enseignant. L'administration doit accompagner ce personnel dans la validation de ses choix.
- Date du groupe de travail pour les grilles et le SFT à fixer : La vice-rectrice propose le 23 février 2023. La date est retenue.
- La Vice-rectrice insiste sur l'importance de l'âge de scolarisation obligatoire à 3 ans. Un groupe de travail sera mis en place pour évoquer ce point le 7 mars 2023 à partir de 8H puis un autre groupe de travail à propos du décompte des congés aura lieu aussi le même jour, 7 mars 2023 à 14H.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président remercie tous les membres de la commission et rappelle la date de la prochaine CCMT au 8 mars 2023. La séance est levée à 11H42.

Les secrétaires de séance

Ana Momoli KAVIKI (DEC)

Cassilda MANUFEKAI (FOE)



Président de la Commission

adjoint
Le Secrétaire Général ADSUP

